



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 avril 2009

Le jeudi deux avril deux mil neuf, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs JEANS Philippe, KUSZ Eric, CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, VAUCHEL Eric.

Absents excusés : Mme RUDELLI Elisabeth, BURETTE Charline, YAPO Yvette,

Absents : M. FOOS Jean-Louis, M. PALFINI Laurent

Secrétaire de séance : M. VAUCHEL Eric

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX

Le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 9.99 %

Taxe foncière (bâti) : 32 %

Taxe foncière (non bâti) : 41.56 %

Taxe professionnelle : 15.27 %

Le conseil municipal accepte les dits taux à l'unanimité.

BUDGET EPICERIE 2009

Le budget épicerie 2009 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 9 573 € et en section d'investissement à la somme de 28 243 €

BUDGET COMMUNE 2009

Le budget primitif 2009 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 670 526 € et en section d'investissement à la somme de 1 031 426 €.

DUP VOIE PIETONNE

Suite à la réunion du conseil municipal du 17 mars au cours de laquelle la majorité du conseil municipal a souhaité que M. le Maire entame les démarches pour demander à M. le Préfet de déclarer cette opération d'utilité publique. M. le Maire communique les informations qu'il a pu recueillir.

Le conseil municipal souhaite réaliser ce tronçon de voie piétonne pour différentes raisons :

- 1) les habitants du hameau la forge qui ont des enfants fréquentant l'école sont forcés de longer la RD 6015 mettant leur vie en danger.
- 2) Ce tronçon de voie piétonne complète un ensemble de chemins piétons qui permet de se déplacer à pied entre la RD 6015 et le bourg en toute tranquillité. En effet, les piétons du hameau de la Forge et les promeneurs pouvant traverser la RD 6015 en empruntant le passage piéton situé à hauteur de Zoé Confetti puis emprunter le tronçon de voie piétonne, objet de la demande, puis celui créé dans le cadre du lotissement « Les Charmilles » pour rejoindre la voie du lotissement et ressortir sur la voie

piétonne qui longe la RD 20 ou revenir sur les trottoirs à créer sur la RD 304 (route du stade) et ainsi rejoindre le bourg en toute tranquillité.

Le conseil municipal confirme donc sa demande de Déclaration d'Utilité Publique à l'encontre de SARL Michel Cavelier et fils, propriétaire de la parcelle AA 108 qui fait actuellement : 26 ares 68 et est situé en zone NAI dans le POS de Croixmare.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

La commune ayant décidé de refaire entièrement le tronçon de la RD 304 entre la RD 20 et la RD 6015 et ayant confié la maîtrise d'œuvre au Bureau BET Pays de Bray. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le Département.

Considérant le très mauvais état de cette route, le conseil municipal :

. Demande à M. le Président l'autorisation de réaliser ce travail par anticipation, le financement étant prévu au budget primitif 2009 en section d'investissement.

. Demande que cette opération soit intégrée dans la programmation du Département le plus tôt possible.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,